

Novembre 2016

méré le mag



Les travaux sur la commune - PLU - p4-5

Rentrée des Classes - pas de fermeture de classe - p7

Objectif «Zéro Phyto» sur la commune - P9

Edito	P3
Travaux - PLU	P4>5
La vie de la commune	P6
Plan communal de sauvegarde Diminution de la cotisation minimale à la CFE Elections 2017	
Rentrée des classes	P7
Factures du périscolaire	P8
Objectif «Zéro Phyto»	P9
La vie de la commune	P10>11
PNR Journée du patrimoine Saint Roch Accueil des nouveaux méréens	
CCAS	P12
Culture	P13
Associations	P14
Aspirine Marche nordique Spectacle	
3^e Olympiades	P15
Carnet Agenda	



Directeur de la publication :

Michel RECOUSSINES

Rédaction, conception :

Commission Information Communication :

Philippe CLEMENCE

Françoise DOUCET-PREVOT

Alain MOLLE

Serge BISSONNET

Alain DAMIENS

Valérie PAGE-KOCH

Mise en page : Valérie PAGE-KOCH

Impression : Imprimerie ANQUETIL

RCS 312 616 550B

14110 Condé sur Noireau Tél : 02 31 69 04 26

l.sarasin@imprimerie-anquetil.fr

Crédits remerciements photos et articles.

Sylviane DUQUENOY, Isabelle DEMONCHY, Alain MOLLE, Patick MARIE, Alain COLOMBI, Alain DAMIENS, Serge BISSONNET, Philippe CLEMENCE.

Mairie de Méré - Square Raoul Breton - 78490 Méré

Tél : 01 34 86 02 13 - Site web. : www.mere-village.fr

Dépôt légal Février 2015

• La mairie vous accueille

(1^{er} étage) tous les jours :

Lundi à Vendredi : de 10h00 à 12h00 et de

14h00 à 16h00 - Samedi 10h00 à 12h00



Michel RECOUSSINES
Maire de Méré

La période estivale est finie, la végétation commence à afficher les couleurs automnales, c'est la rentrée ! A l'école, comme chaque année, tout a été fait pour réserver le meilleur accueil possible aux jeunes écoliers malgré les contraintes liées au respect des règles de sécurité, et l'école élémentaire a conservé ses 5 classes.

Le forum des associations vous a permis cette année encore de choisir vos activités sportives ou culturelles parmi les nombreuses possibilités dont des nouveautés. Les associations que nous soutenons et subventionnons participent à l'animation et au dynamisme de la commune. Vos adhésions leur permettent de continuer à exister.

Le programme d'enfouissement des réseaux de la rue Désiré Le Prigent est terminé, ainsi que la réfection du toit du Gymnase et dans les délais à une semaine prêt.

Beaucoup parmi vous ont constaté une hausse non négligeable de la taxe foncière. La commune n'en est pas responsable. Ainsi que nous vous l'avions annoncé, nous n'avons pas augmenté la part communale. En fait la hausse est générée par la part départementale.

L'élaboration du futur PLU (Plan Local d'Urbanisme) suit son cours toujours dans l'esprit de conserver la ruralité de notre village.

A partir du 1er novembre, pour faire ou refaire vos cartes d'identité, vous devrez effectuer vous-mêmes de chez vous par internet vos pré-demandes sur le site « service-public.fr ». Ensuite vous vous rendrez dans n'importe quelle Mairie habilitée à traiter vos dossiers, les mêmes qui traitent déjà les passeports biométriques, et vous récupérerez les cartes dans la Mairie où vous avez émis votre demande. En ce qui concerne Méré, au plus près vous aurez la possibilité d'aller à Beynes ou à Pontchartrain. La Mairie de Méré pourra vous apporter de l'aide et des explications en cas de besoin, mais elle ne traitera plus les dossiers. Pour le moment, les départements des Yvelines et de la Bretagne sont pilotes, il s'agit d'une expérimentation, la généralisation sur tout le territoire est prévue pour mars 2017. Après les passeports, on retire aux communes un autre élément qui permettait de maintenir un contact avec les citoyens, alors que c'est indispensable dans nos villages.

C'est un nouvel affaiblissement de la commune et la remise en cause de ce service de proximité qui constitue un lien symbolique entre le citoyen et sa Mairie.

Je vous souhaite de passer du mieux possible les fêtes de fin d'année qui approchent

Michel RECOUSSINES
Maire de Méré



Enfouissement des Réseaux rue Désiré le Prigent et rue du Dragon

Le commune de Méré poursuit son programme d'enfouissement des réseaux, qui a débuté par l'Avenue Léon Crété, suite à la tempête de 1999. Depuis, de nombreuses rues ont bénéficié de cette technique qui a considérablement amélioré l'aspect des rues autrefois encombrées de lignes aériennes et de poteaux. Sans parler de la mise en place d'un éclairage public esthétique et performant.

En 2016, les travaux qui ont débuté en juillet se termineront fin octobre. Ils ont consisté à enfouir, sur les rues Désiré le Prigent et du Dragon, les réseaux Enedis (ERDF) et Orange. L'éclairage public a également été relooké. Les luminaires sur poteaux ont été remplacés par des lampadaires avec lanternes de style, équipées de «leds» moins consommatrices d'énergie. Pour les mêmes raisons, les vieux candélabres équipés de «boule» en polycarbo-

nate ont été remplacés sur les rues Sainte Fontaine, Donjon, Pommier, Erables et Prunus. La Maitrise d'œuvre a été confiée au BET STUR. L'ensemble des travaux a été réalisé par la société mandataire LESENS NORMANDIE associé à la Société LDTP sous traitante. Le montant du Marché de travaux est de 160 070 euros HT.

Réfection de l'étanchéité et isolation de la couverture du Gymnase

La réfection de l'étanchéité et l'isolation de la couverture du gymnase constituent la 3ème action du contrat rural subventionnée à 35% par le département et 45% par la région (les 2 opérations qui ont précédé ont été terminées en 2015 et concernaient l'extension du cimetière et l'aménagement d'un square rue François Quesnay).

Les travaux réalisés en juillet et août ont consisté à mettre en place sur l'ancienne couverture une couche isolante de 0,20 m d'épaisseur recouverte d'une membrane en PVC pour assurer l'étanchéité. Les parties translucides ont été remplacées par du polycarbonate alvéolaire plus performant. Enfin un dispositif motorisé a été mis en place,

afin d'assurer une meilleure ventilation du local. La Maitrise d'œuvre a été confiée au BET AB2A. L'ensemble des travaux a été réalisé par la société mandataire SAS RG Concept associée à la société CEBAT sous-traitante. Le montant du marché de travaux est de 171 050,60 euros HT et le montant de subvention s'élève à 86 400 euros.



La lettre du PLU

Informez vous !

Octobre 2016, le PLU est arrêté par le Conseil municipal



Depuis juillet 2015, la commune de Méré s'est engagée dans la révision de son Plan d'Occupation des Sols valant élaboration de Plan Local d'Urbanisme.

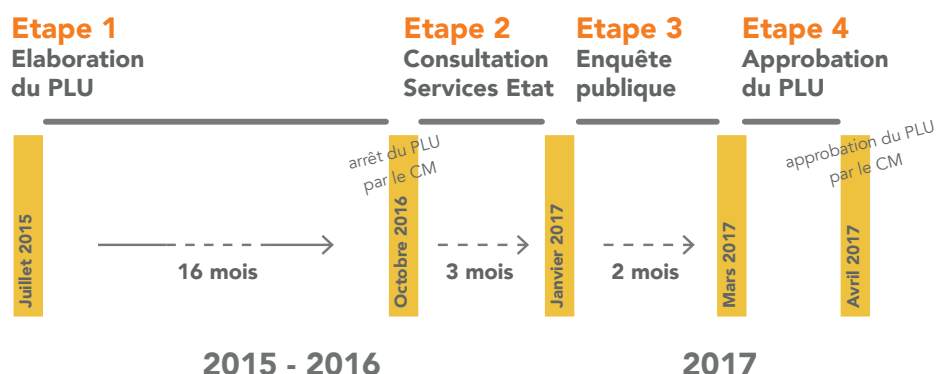
Les élus communaux et les membres de la commission PLU se sont mobilisés tout au long de cette démarche. Pendant 16 mois, ils se sont réunis pour élaborer le projet de village.

La démarche du PLU a été motivée par la volonté de construire un **projet attentif aux besoins et aux attentes des habitants**. Le projet de village s'est voulu exigeant pour préserver le cadre de vie, mais aussi ambitieux pour que Méré conserve son attractivité, son dynamisme tout en veillant à maintenir le caractère villageois de la commune.

La municipalité vous a informé à toutes les étapes de la démarche de PLU (articles dans Méré Mag, panneaux d'exposition, consultation d'informations sur le site internet de la commune, registre de concertation mis à disposition, réunion publique le 13 septembre 2016...).

Le 18 octobre dernier, le Conseil municipal a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme. Désormais la démarche s'inscrit dans un temps administratif avant d'être mis à l'enquête publique, puis approuvé par le Conseil municipal en 2017.

Le calendrier du PLU : les étapes à venir



Plan communal de sauvegarde (PCS)

La commune étant exposée à des risques naturels et technologiques, il a été mis en place fin juin 2016 un plan communal de sauvegarde dont l'objectif est de définir, de structurer l'organisation qui permettrait d'alerter, d'informer, de protéger et soutenir la population en cas d'évènement intervenant sur la commune. Le plan communal de sauvegarde est un outil obligatoire réalisé à l'échelle communale.

Les risques encourus à Méré sont plutôt de type climatiques : tempête, canicule, neige....

Mais d'autres risques ont également été identifiés même s'ils restent faibles. Il s'agit des risques dus :

- à la proximité de la RN12,
- aux aires de stockage de produits agricoles de la zone d'activité,
- aux actes de terrorisme.

Le maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet des Yvelines.

En cas d'alerte, le maire réunit la cellule de crise et les équipes de terrain qui prendront en charge la population et/ou les personnes sinistrées.

Les moyens humains et matériels ont été recensés :

- élus, personnels administratifs et techniques,
- associations, bénévoles,
- autorités (préfet, sous-préfet, conseil départemental, président communauté de communes, maires communes voisines...)
- professions médicales,
- services et opérateurs
- centres d'accueil : gymnase et salle des mariages
- liste des matériels divers détenus par la commune

Une liste de personnes dites « vulnérables » a également été établie. Il s'agit des personnes qui doivent être aidées ou prises en charge prioritairement dès l'alerte. C'est pour cette raison que cet été au moment

de la canicule, certains Méréens ont eu la surprise d'avoir un appel téléphonique ou la visite du policier municipal pour vérifier que tout allait bien et qu'ils n'avaient besoin de rien.

Si vous n'avez pas eu cette visite et que vous le regrettez, vous pouvez donner vos coordonnées à la mairie afin d'être ajoutés à la liste des personnes prioritaires.

Pour rester opérationnel le plan communal de la commune sera mis à jour régulièrement.

Au niveau de nos deux écoles un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) est établi par l'Education Nationale.

L'objectif face aux risques majeurs, adapté à la situation précise que chaque école doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale. Des exercices auront lieu au moins 3 fois par an.

Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

Diminution de la cotisation minimale à la CFE

La Loi de Finances pour 2010 a supprimé la taxe professionnelle en la substituant, notamment, par la cotisation foncière des entreprises (CFE).

La CFE est due par les entreprises ou par les personnes qui exercent de manière habituelle une activité professionnelle non salariée. Elle est basée sur les biens soumis à la taxe foncière dans chaque commune où l'entreprise dispose de locaux ou de terrains.

Cette taxe est le résultat du produit de la base fiscale fixée par l'Etat et d'un taux fixé par la Communauté de communes, dont la commune de MERE est membre.

Lorsque la base de la CFE est inférieure à la base minimum votée par la Communauté de communes, c'est cette dernière qui s'applique.

Afin d'être en cohérence avec la Loi de Finances 2014, le Conseil communautaire de Cœur d'Yvelines, par délibération du 24 septembre 2014, a fixé les bases de cotisations minimales, dans un contexte de faible visibilité, avec l'objectif de favoriser les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 32 600€.

Cependant, lors de sa séance du 28 septembre 2016, le Conseil communautaire a décidé de diminuer la cotisation minimale

des entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 32 600€ et 250 000€ afin de rendre le territoire plus attractif économiquement

Cette mesure bénéficiera à 783 entreprises installées sur le territoire intercommunal et à 39 entreprises de la commune.



Elections 2017

Présidentielles : 23 avril 2017 et 7 mai 2017

Législatives : 11 juin 2017 et 18 juin 2017

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2016 à 12 heures pour vous inscrire sur les listes électorales de la Commune de Méré.

Vous munir d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité ainsi qu'un justificatif de domicile à votre nom, prénom et adresse sur Méré.

Vous pouvez également vous inscrire via le site [Service Public.fr](http://ServicePublic.fr)

Rentrée des classes 2016/2017

Après une inquiétude à l'annonce en juin d'une fermeture de classe à l'école élémentaire, la rentrée 2016/2017 a été rassurante puisque le nombre de classes est resté le même.

Nous sommes donc ravis de retrouver toutes nos enseignantes en poste.

La fermeture d'une classe risque de dégrader fortement les conditions d'enseignement et pourrait également pénaliser le développement économique de la commune.

L'effectif est de 58 enfants en maternelle et de 98 enfants en primaire, soit un total de 156 enfants.



MATERNELLE	NOM	NBRE D'ENFANTS	
PS - GS	Mme DEGRIGNY (directrice)	7	22
PS - MS	Mme ASSELIN	10	19
Total :		58	

PRIMAIRE	NOM	NBRE D'ENFANTS	
CP	Mme BERNEX	16	
CE1	Mme BANTOLILAT	23	
CE2	Mme LOUVARD	21	
	Mme ARMAND (vendredi)		
CM1	Mme AOUN-MASSON (M-V)	14	
	Mme ARMAND (L-J)		
CM2	Mme LAPORTE (directrice)	24	
	Mme ARMAND (mardi)		
Total :		98	

Calendrier scolaire 2016/2017

Rentrée scolaire : Jeudi 1^{er} septembre 2016

Toussaint : Du mercredi 19 octobre au jeudi 3 novembre 2016

Noël : Du samedi 17 décembre 2016 au mardi 3 janvier 2017

Hiver : Du Samedi 4 février au lundi 20 février 2017

Printemps : Du Samedi 1^{er} avril au mardi 18 avril 2017

Fin des cours : Samedi 8 juillet 2017

Pour la troisième année de l'organisation des rythmes scolaires, les horaires n'ont pas été modifiés. Les différents intervenants diplômés dans leur discipline permettent aux enfants de découvrir des activités variées pendant les NAPS (nouvelles activités périscolaires) qui restent toutefois facultatives.

Fréquentation : 35% de l'effectif maternelle : entre 26 et 35 enfants/jour.

60% de l'effectif élémentaire : entre 54 et 58 enfants/jour.

Ecole maternelle : des activités de temps calme, jeux de société, écoute de musique, jeux extérieurs.

Ecole élémentaire : atelier danse, atelier musique, ateliers créatifs, atelier arts plastiques, atelier tennis, atelier ludo-sportif, jeux de société.

Le mercredi après-midi, une garderie a

été conservée, avec le personnel communal. La prise en charge se fait à partir de 11h30, déjeuner jusqu'à 13h30 avec une nouveauté cette année : soit les parents viennent chercher leurs enfants à 13h30 soit à partir de 16h jusqu'à 19h.



Dématérialisation des factures du périscolaire cantine - garderie – études - naps

Informations concernant différents modes de paiement des factures.

La facturation mensuelle émet une surconsommation de papier (factures et enveloppes) de ce fait, elle peut être consultable sur le site de la Mairie et permet la dématérialisation.

Via l'adresse mail, chaque début de mois, un message informe que la facture est disponible sur le Portail Famille du site de la Mairie de Méré en cliquant sur lien :

http://www.mere-village/design/mere_village/images/portail/portail_famille.html

Nous avons mis en place plusieurs modes de règlement liés aux prestations scolaires. Nous proposons :

- Par prélèvement SEPA (il vous suffit de déposer un RIB en mairie. La facture sera directement prélevée et envoyée sur une adresse mail transmise en mairie).
- Par carte bancaire en ligne sur le site de la mairie de Méré - <http://www.mere-village.fr/La-mairie/Vos-demarches/Portail-Familles>

en cliquant sur le portail famille, un délai de 15 jours supplémentaires par rapport à la date limite de paiement indiquée sur la facture. Un identifiant est mentionné et un code confidentiel est à demander en mairie (nous conseillons d'ailleurs de le modifier par la suite).

• Par moyens standards : chèque ou espèces (en mairie).
CESU (uniquement pour la garderie) en mairie.



Récupérations d'essaims d'abeilles

L'essaimage est un phénomène observé dans les ruches d'abeilles, quand une partie des abeilles quitte la ruche avec la reine (l'essaim) pour former une nouvelle colonie.

Vous pouvez être importuné par la découverte d'un essaim d'abeilles dans votre jardin.

Vous pouvez nous contacter, on viendra le ramasser bénévolement.

Attention : un cueilleur d'essaim n'intervient pas pour d'autres insectes (guêpes, frelons...).

Contactez Alain 06 88 84 86 22 Gérard 06 05 26 95 14 ou Alain 06 70 59 61 95 trois apiculteurs méréens formés au rucher école de Saint Léger en Yvelines qui élèvent leurs propres abeilles.





Objectif «Zéro-Phyto» sur la commune de Méré

Les pesticides seront interdits dans les espaces verts en 2017 et dans les jardins en 2019. Le 22 juillet 2015, l'Assemblée nationale a adopté la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la mise en place de l'**objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017** : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et les voiries. La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1er janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs. Les produits de bio-contrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique, peuvent être utilisés.

En France, 96 % des rivières et 61 % des eaux souterraines contiennent des résidus de pesticides. Les pesticides ont des effets graves sur la santé : atteintes dermatologiques, neurologiques, du système cardio-vasculaire, du système respiratoire, maladies neuro-dégénératives, cancers... Réduire l'utilisation des phytosanitaires fait partie des engagements du Plan National Ecophyto 2018. Les substances actives contenues dans les produits phytosanitaires sont efficaces parce que toxiques. Elles présentent donc potentiellement un risque pour l'homme et les écosystèmes. Entraînées par les eaux de ruissellement, elles se retrouvent dans les nappes souterraines qui servent à l'alimentation en eau potable et dans nos rivières.

C'est donc au 1er janvier 2017 que, toutes les communes de France devront se passer de pesticides sur leurs espaces publics (écoles, jardins publics, espaces verts, voiries). Dans le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse, les villages s'y préparent déjà. **La commune de Méré s'est déjà engagée dans cette démarche «Zéro-Phyto».**

A travers «Objectif Zéro Phyto», le PNR et les communes engagées souhaitent mon-

trer leur exemplarité et créer une dynamique auprès de la population et des entreprises. La commune, avec le bureau d'études désigné, fait le point sur sa gestion actuelle et recherche des solutions alternatives préventives (utilisation de paillage, de couvre-sol...) ou curatives (désherbage manuel ou mécanique...), pour établir un plan de désherbage et de gestion de ses espaces dans le respect de son patrimoine environnemental :

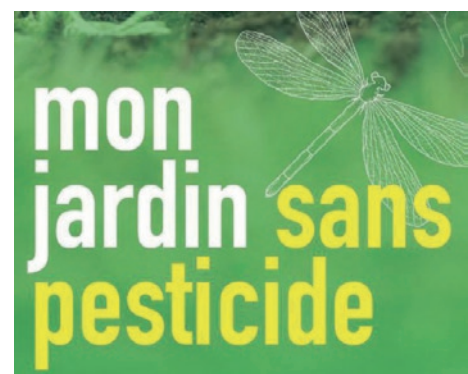
- suppression des produits phytosanitaires
 - utilisation raisonnée des amendements : le moins possible et uniquement «bio»
 - économie maximale de la ressource en eau, en privilégiant l'eau pluviale
 - amélioration et maintien de la biodiversité communale
 - réaménagement des espaces pour une gestion compatible sans pesticide
- Au côté des communes et du PNR, soyons tous acteurs et posons-nous les bonnes questions : est-il essentiel que nos trottoirs et caniveaux soient vierges de toutes plantes, au détriment de la bonne qualité de l'eau que nous buvons ?

Quels sont les coûts de la dépollution de l'eau pour la rendre potable ? Pourquoi faut-il désherber tous les espaces ? N'y a-t-il pas un intérêt à laisser la flore spontanée s'exprimer, cette flore qui accueille de nombreuses espèces d'insectes pollinisateurs comme les papillons et les abeilles ?

Les plantes spontanées font partie de notre paysage. Ce n'est pas abandonner les lieux que de les conserver, au contraire, c'est une autre manière de faire et d'envisager l'aménagement en valorisant la nature de notre ville.

Apprécions les herbes folles pour préserver la qualité des eaux et la biodiversité.

[Un produit phytosanitaire (pesticide) est un produit de synthèse, utilisé pour protéger les végétaux contre tous les organismes nuisibles ou empêcher leur développement (herbicides contre les herbes indésirables sur nos trottoirs, fongicides pour lutter contre les champignons, insecticides contre les insectes...)].





Vue générale, avt 1950 ©AD78 4Fi3673

MAIRIE-ECOLE MERE



Architecte : Charles Trubert

Date de construction : 1913

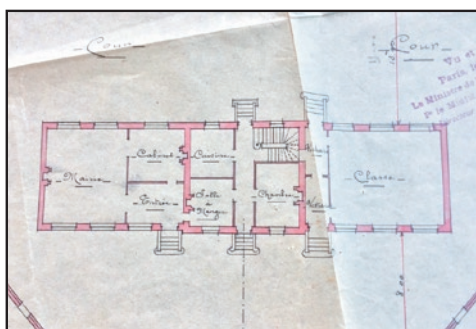
Adresse : 6 place François Quesnay

Fonction actuelle : Ecole



Vue générale, 2012 ©PNR HVC

Histoire des lieux



Plan du rez-de-chaussée, 1912
©AD78 20 154_3

La mairie-école, construite en 1913 au cœur du bourg en contrebas de l'église, succède à de nombreux locaux scolaires. Au début du 19^e siècle, l'instituteur fait classe dans son étable. A partir de 1825, l'enseignement est dispensé dans la sacristie. En 1842, la commune achète la maison du sieur Culard, maçon, et y installe l'école en 1845 puis la salle de mairie en 1860. Cette mairie-école primitive est en service jusqu'à la construction d'un nouvel édifice plus grand réalisé par Charles Trubert, architecte de la Ville et de l'arrondissement de Rambouillet. Elle constitue l'initiative majeure de Léon Crété, instituteur et auteur de la *Monographie communale* puis maire de la commune de 1912 à 1936.

Architecture et intérieurs

L'édifice présente une composition symétrique et ternaire organisée autour d'un pavillon central et deux ailes basses. Il est bâti en pierre de meulière et de calcaire recouverte d'un enduit rocaillé. Ce revêtement à caractère décoratif est constitué de fragments de meulière incrustés dans l'enduit. Il est complété sur le pavillon central par des bandeaux de brique, et sur toute la façade par un enduit clair. Au-dessus de la porte principale au premier étage se trouve un balcon en pierre couronné d'un fronton. De là, le maire pouvait tenir des discours. La toiture en ardoise ainsi que le clocheton qui somme le pavillon central renforcent la distinction de la mairie-école au cœur du village. Celle-ci comporte à l'origine une classe mixte pour 50 élèves dans sa partie droite, le logement de l'instituteur au centre et la salle du conseil municipal dans sa partie gauche. La qualité architecturale, les dimensions de l'édifice et son bon état de conservation en font l'une des mairies-écoles les plus remarquables à l'échelle du Parc.

Aujourd'hui, le bâtiment est resté inchangé à l'extérieur comme à l'intérieur où beaucoup d'éléments ont été préservés. La disposition des différents espaces est la même, à quelques cloisons près. Les sols en parquet ou tomettes, les foyers de cheminée et certaines pièces du mobilier dont des placards à instruments de mesure et de vieilles tables d'écoliers sont encore en place. La mairie est devenue salle de classe, une partie du logement de l'instituteur a été transformée en une troisième classe, tandis que l'étage sert d'espace de stockage.



Rampes d'escaliers, 2012 ©PNR HVC



Campanile, 2012 ©PNR HVC

« La municipalité actuelle porte le plus grand intérêt à l'instruction ; [...] elle est prête à faire les plus grands sacrifices pour améliorer de plus en plus la situation et le bien-être des enfants. »

Léon Crété (instituteur), *Monographie communale*, 1899

Journées du patrimoine le samedi 17 septembre

Pour les journées du patrimoine les Amis de François Quesnay, en coopération avec la Mairie, avaient organisé «L'Histoire de Méré à 360°». Cette promenade historique devant la Mairie, l'Eglise et l'Ecole, à permis à Claude Baubion-Broye de nous raconter des anecdotes sur ces monuments et aussi sur les personnages de notre commune (François Quesnay, Colette, Léon Créte, Jean Chagrin, ...). Il fut secondé par les liseuses de l'association. Une trentaine de personnes étaient présentes.



Fête de la Saint-Roch du dimanche 11 septembre

Cette année la météo était ensoleillée et les activités prévues se sont toutes déroulées en extérieur. Des nouveautés: une buvette tenue par La Brocantine et une exposition de quelques artisans de Méré.

L'animation escalade avec la descente en tyrolienne a particulièrement plu aux grands et petits.



Accueil des nouveaux méréens le samedi 17 septembre

Ce samedi 17 septembre le Maire accueillait les nouveaux méréens. Environ soixante à soixante dix personnes étaient présentes. Monsieur le Maire a remercié les invités et a présenté les associations de la commune ainsi que les conseillers municipaux. Ensuite un verre de champagne accompagné de petits fours a permis à tous de lier connaissance.



Sortie du CCAS du jeudi 26 mai 2016

Une nouvelle sortie a été organisée le jeudi 26 mai 2016 en remplacement du goûter annuel que les membres du CCAS organisaient. Départ vers 12 heures pour nous diriger vers Cernay la ville, dans la Vallée de Chevreuse. La Ferme du Bout des Prés nous

accueille dans un cadre rustique pour déguster une cuisine authentique : Cochon grillé, gratins, fromages de petits producteurs, pains faits maison... Au cours du repas, le chanteur nous a emmené sur des ritournelles, ensuite deux possibilités s'offraient à nous, soit nous restions dans

la salle pour danser sur quelques airs de musette soit nous nous baladions dans le parc à la découverte de quelques animaux... Ce fut une journée très agréable et conviviale.

Voyage du CCAS du mercredi 5 octobre 2016

Immersion complète dans le monde des Mariniers

Départ dès 8 heures place de la Mairie en direction de Longueil-Annel dans le département de L'oise, haut lieu de la batellerie française, devenu port fluvial important avec la révolution industrielle.

La Cité des Bateliers est ouverte au public depuis juillet 2000. Les habitants de Longueil-Annel sont souvent des bateliers débarqués, qui vivent dans des maisons de briques rouges au bord de l'eau, et restent ainsi en contact avec le monde de la batellerie. La vie du village est rythmée par les bateaux qui passent.

Le guide marinier retraité nous retrace la vie exceptionnelle des bateliers, leur métier, leur mode de vie. Le monde fascinant des gens de l'eau nous est conté dans ce

musée péniche Freycinet.

Des 13 heures nous embarquons à bord de l'escapade pour une croisière de 3 heures en direction de Compiègne et de Noyon et un repas délicieux nous est servi.

Vers 16 heures nous terminons notre journée par la visite de la chocolaterie

Neussent-Lachelle (Artisan producteur récoltant) sans oublier la dégustation. Nous sommes de retour à Méré vers 20 Heures.

Nous remercions les membres du CCAS qui se sont impliqués dans l'organisation et la réussite de cette belle journée.



De l'animation culturelle à Méré et sur le réseau Au fil des pages 78

Dans votre médiathèque

Votre médiathèque accueille depuis le mercredi 5 octobre l'animation « **Lis-moi une histoire** », organisée et animée par Pierre et Paul. Nous accueillons les premiers mercredi du mois les enfants **de 3 à 5 ans**, accompagnés d'un adulte, dans l'annexe de la médiathèque. Début 16h pour 3/4 d'heure environ.

Les prochaines dates sont les suivantes :

- mercredi 9 novembre
- mercredi 7 décembre.

Inscription et renseignements :

Pierre : pierre.drochon@laposte.net

Mélanie : 01 34 86 76 95

Sur le réseau au fil des pages 78

Le réseau Au fil des pages 78 relance cette année encore le **Défi-lecture** (6 livres à lire avant mars ou mai selon votre catégorie d'âge, puis vote pour votre préféré), le jeu d'écriture **Au fil des mots**, concours d'écriture pour les moins des 20 ans, ainsi que le concours **Nouvelles de Mai**.

Osez faire appel à votre imagination et vos envies littéraires !

Renseignements et règlements sur www.aufildespages78.fr !

Le réseau organise également deux ateliers Origami animés par Bénédicte Riou :

- médiathèque de Villiers-Saint-Frédéric, samedi 15 octobre de 14h30 à 16h30 (Arts de la table)
- médiathèque de Jouars-Pontchartrain, samedi 26 novembre de 14h30 à 16h30 (Noël)

Ainsi que deux ateliers Dessin animés par Mélanie Picard :

- médiathèque de St Germain-de-la-Grange, samedi 19 novembre à 14h30 (personnages)
- médiathèque de St Rémy-l'Honoré, samedi 28 janvier à 14h30 (animaux fantastiques)



Lis-moi une histoire

**Paul et Pierre vous lisent des histoires
les premiers mercredi du mois !**

**Les enfants de 3 à 5 ans accompagnés d'un parent
seront accueillis de 16h à 16h45
à la médiathèque de Méré.**

Prochaines dates :

- Mercredi 5 octobre
- Mercredi 9 novembre
- Mercredi 7 décembre



Renseignements et inscriptions :

Médiathèque François Quesnay

01 34 86 76 95 ou mediatheque-de-mere@wanadoo.fr

Pierre Drochon

pierre.drochon@laposte.net

Pour tout renseignement :

01.34.86.76.95, mediatheque-de-mere@wanadoo.fr

ou www.mere-village.fr (médiathèque).

Retrouvez toutes les informations des médiathèques

du réseau sur le site web www.aufildespages78.fr

et sur la page Facebook Médiathèques Au Fil des Pages 78 !



Les cafés-débats d'Aspirine, une nouvelle saison pleine de promesses.

Avec un thème consacré à l'archéologie, la nouvelle saison des cafés-débats d'Aspirine a repris avec succès.

Plus de 90 personnes se sont déplacées ce vendredi 23 septembre 2016 pour écouter Monsieur Olivier Blin, directeur du site archéologique de Diodurum, la « ville des Dieux ».

20 ans après le début des fouilles de ce site gallo-romain qui s'étend sur près de 50 hectares sous la plaine de Jouars-Pontchartrain, Monsieur Blin nous a dressé un bilan des découvertes inestimables qui ont été faites, des connaissances ainsi obtenues sur les modes de vie de la population, les métiers exercés, la biodiversité de la région à l'époque ... ainsi que des perspectives de richesses que le site offre encore.

Cela a été également l'occasion pour lui

de nous parler des projets de reconstruction qu'il mène avec ses équipes sur les ruines de la ferme cistercienne construite sur l'ancien site gallo-romain, connue sous le nom de la « ferme d'lthe ».

Erudit, passionné et convivial, Monsieur Blin a capté l'attention de la salle pendant près de 2 heures au bout desquelles, dans la tradition des cafés-débats d'Aspirine, s'est installé naturellement un dialogue avec le public non moins passionné par le sujet.

Les participants à la soirée ont eu ainsi un riche prolongement du week-end des 17 et 18 septembre consacré aux journées du patrimoine pendant lesquelles le site de Diodurum a ouvert ses portes au public.

Pour Aspirine, ce café-débat a été l'occasion réitérée de s'attacher à dé-

corer la salle des mariages de la mairie en rapport avec le thème abordé et d'avoir le plaisir de voir s'asseoir autour des petites tables, non seulement les fidèles habitués mais également de nouvelles personnes ... beaucoup, puisque nous étions au complet déjà quelques jours avant la soirée.

De nouvelles soirées sont en préparation : venez les partager avec nous en toute convivialité !



Marche nordique : nouvelle activité de l'ASCL à la rentrée

Sport de plein air et de loisir qui consiste en une marche rapide avec des bâtons spécifiques. Une séance de marche nordique dure généralement deux heures, précédée d'échauffements gymniques et suivie d'étirements. C'est un sport d'endurance efficace pour le bien-être physique et mental (contre le stress), le fitness en plein air, dans des lieux et des terrains différents, avec un aspect de découverte.

Il est prévu des marches dynamiques de 10 / 12 Km (environ 2h 2h30). La « marche nordique » aura lieu tous les samedis matin du 17 septembre 2016 à fin juin 2017 de 10h à 12h30 hors vacances scolaires pour

des parcours en forêt ou dans des lieux différents à chaque sortie. Des bâtons pourront être prêtés lors des premières séances. Un certificat médical sera demandé.

Lieu

Le RDV est fixé à la mairie de Méré avec un coach spécialisé qui vous apprendra les gestes et les techniques de base si vous débutez, ou plus approfondis si vous êtes déjà initié. Celui-ci adaptera ses séquences en fonction du niveau de pratique du groupe.

Horaires

Samedi matin du 17 septembre 2016 à fin juin 2017 de 10h à 12h30 hors vacances scolaires

Tarifs

Méréens : 130€ + coût de la licence environ 13 euros
Non méréens : 150€ + coût de la licence

Inscriptions

auprès de Monique BOURG
tél 06 61 45 59 80
mail monique.bourg@orange.fr
lors de la 1ère séance (mais prévenir)
Monique BOURG



Sortie Spectacle ASCL Théâtre Edouard VII samedi 17 décembre 2016



Lucie, auteur à succès, n'arrive plus à écrire depuis qu'elle est heureuse... Elle, qui n'a jamais écrit que sur ses malheurs, a perdu l'inspiration le jour où elle a trouvé le bonheur. Si seulement quelqu'un pouvait la rendre un peu malheureuse... Heureusement, la vie est mal faite et l'arrivée de Thomas, son nouveau voisin, va tout changer.

Déplacement en car compris
Départ de la mairie de Méré
vers 18h00

A la fin du spectacle tour des monuments de Paris illuminés
Réservez au plus vite avant
fin octobre

Monique BOURG : 06 61 45 59 80

Les 3^{ème} olympiades

Les 3^{ème} olympiades de la jeunesse se sont déroulées le 10 octobre, elles ont réuni une trentaine de jeunes, filles et garçons venus se défier en équipes dans cinq épreuves sportives différentes. Proposées par la commission jeunesse, ces cinq épreuves (course en sac, tir à l'arc, fléchettes, badminton et tir à la corde) ont permis aux quatre

équipes mixtes de s'affronter lors de mini tournois.

La météo encore une fois très clémente, la volonté de vaincre affichée par nos jeunes participants mais toujours dans un excellent esprit, l'esprit de solidarité des plus grands vers les plus jeunes, la volonté des filles de ne pas être que des figurantes et le fairplay des garçons

ont fait de cette après midi une vraie réussite qui conforte les membres de la commission jeunesse à renouveler ces initiatives.

La fin de l'après midi a été consacrée à la remise des prix pour tous les participants puis à un goûter bien mérité.



Carnet

Naissances

Clotilde TIERNY
23 août 2016

Mariages

- Christopher SHANE et Elodie CHIMANSKY samedi 30 juillet 2016
- Franck LEBREC et Garance PAUMIER vendredi 26 août 2016
- Jérôme DAMIENS et Mélanie PASQUET samedi 10 septembre 2016

Décès

Madeleine MARECHAL ép. JACQUES
08 octobre 2016

Gisèle BRETON épouse MEYRIGNAC
12 octobre 2016

Agenda

Cérémonie du 11 novembre

9h30 devant le monument

Le Noël des créateurs

du vendredi 25 au dimanche 27 novembre

Spectacle de Noël école maternelle

mercredi 7 décembre

Marché de Noël école élémentaire

vendredi 9 décembre

Goûter de Noël école maternelle

mercredi 14 décembre

Spectacle de Noël école élémentaire

jeudi 15 décembre

Goûter de Noël école élémentaire

vendredi 16 décembre

Fin du ramassage des déchets verts

Lundi 19 décembre



Le Noël des créateurs

**Exposition/vente
à Méré**



25, 26, 27 Novembre 2016

Vend. 25 Novembre

14h>18h

Sam. 26 et dim. 27 Novembre

10h>18h

Salle des mariages

à la mairie de Méré

